

John Jones Ross

7^e premier ministre du Québec, John Jones Ross, *conservateur*, 1884-1887

Discours du trône, Québec, 5 mars 1885

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je suis heureux, en vous rencontrant pour la première fois en ma qualité de représentant de Notre Auguste Souveraine, de vous souhaiter cordialement la bienvenue au siège du gouvernement, et je vous remercie de vous être rendus avec tant de ponctualité à l'appel que je vous ai fait au nom de Sa Majesté.

Vous aurez, pendant cette session, à légiférer sur tout l'ensemble des lois adoptées par la Législature de notre Province depuis la Confédération. Le travail de la commission chargée de codifier nos statuts va vous être soumis, et l'examen des sujets multiples qu'il embrasse devra requérir de vous une attention toute particulière.

De nouvelles mesures vous seront également soumises sur des sujets d'intérêt public, entre autres sur la manière de disposer des biens échus à la Province par déshérence ou par confiscation, sur les asiles d'aliénés, sur l'amélioration et le développement de notre agriculture par l'enseignement agricole, les concours, les expositions provinciales et locales.

La condition des classes industrielles a attiré l'attention de mon gouvernement, et une loi vous sera aussi présentée pour protéger la vie et la santé des personnes employées dans les manufactures.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Les comptes publics vous seront soumis, selon l'usage, et des subsides vous seront demandés pour pourvoir aux besoins du service public.

J'ai confiance que les efforts qui ont été faits pour rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses de la Province, seront, avant peu, couronnés de succès, et je compte sur vous pour assister mon gouvernement dans la tâche qu'il a entreprise de réduire les dépenses le plus possible sans nuire cependant à la bonne administration des affaires publiques.

C'est l'intention de mon gouvernement de vous demander d'augmenter les octrois destinés aux travaux de colonisation, afin de donner un nouvel essor à l'exploitation de nos terres incultes et de faire tourner ainsi au bénéfice de l'agriculture, la légère dépression qui se fait momentanément sentir dans l'industrie manufacturière et dans le commerce.

Je verrai à ce que les sommes que vous aurez votées soient dépensées avec la plus stricte économie et de la manière la plus profitable possible.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Messieurs de l'Assemblée Législative,

La question de la constitutionnalité de la loi des licences passée par le Parlement fédéral, ayant été soumise à la Cour Suprême du Canada, mon gouvernement, de concert avec les gouvernements d'autres provinces de la Confédération, s'est fait représenter devant ce tribunal pour affirmer la juridiction exclusive des Législatures sur cette matière. Je suis heureux de dire que la décision du plus haut tribunal du pays a été favorable aux provinces.

Une commission a été nommée, sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 8, pour examiner les faits relatifs à la construction, à l'exploitation et à la vente du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, et au règlement de comptes qui a dû suivre cette vente. Mon gouvernement fera connaître le résultat des investigations de cette Commission aussitôt qu'il lui aura été communiqué.

Le Parlement du Canada ayant, dans sa dernière session, reconnu que la construction du chemin de fer de Québec à Ottawa constituait une entreprise, nationale et non provinciale seulement, a voté au gouvernement de cette Province une indemnité ou subvention de douze mille piastres par mille pour la partie de ce chemin comprise entre Ottawa et Montréal, et de six mille piastres par mille seulement pour la partie comprise entre Montréal et Québec. Mon gouvernement a, depuis, adressé au gouvernement du Canada un mémoire par lequel il demande que le principe reconnu par le Parlement reçoive son entière application, et que le subside de douze mille piastres par mille s'étende à toute la ligne de chemin de fer construit par la Province et autrefois connue sous le nom de chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. Copies de ce mémoire, ainsi que d'un document par lequel on demande le réajustement du subside fédéral basé sur la population vous seront communiquées sans retard.

Les rapports des Départements seront soumis à votre appréciation dès les premiers jours de cette session, et vous feront connaître les opérations des différentes branches du service public.

Je vous engage à discuter avec calme et avec votre patriotisme ordinaire les questions qui intéressent notre Province et nos loyales et laborieuses populations. Je réclame de vous tout le bon vouloir dont vous avez fait preuve sous le gouvernement de mon distingué prédécesseur, et je prie Dieu qu'Il bénisse vos importants et utiles travaux.